



### **Appareils électroniques et objets de valeur :**

L'École primaire de Valcartier adhère à la **Politique sur les utilisations acceptables des technologies de l'information de la CSCQ**, ce qui inclut la cyberintimidation telle qu'elle est définie par la loi (veuillez consulter la Politique pour contrer l'intimidation et la violence de l'École primaire de Valcartier).

En tant qu'ajout à cette politique, les élèves possédant des appareils récréatifs comme des téléphones intelligents, des téléphones cellulaires et d'autres appareils électroniques doivent les garder dans leur sac d'école. Les membres du personnel de l'école ainsi que les personnes conduisant les autobus scolaires ne seront en aucun cas tenus responsables en cas de perte, de bris ou de vol de ces appareils à bord de l'autobus.

Les élèves peuvent utiliser leurs appareils personnels, tels que des ordinateurs portables ou des tablettes, en classe à des fins pédagogiques. Les parents doivent signer un consentement écrit avant l'utilisation de ces appareils à l'école.

Toutefois, les membres du personnel de l'école ne seront en aucun cas tenus responsables en cas de perte, de bris ou de vol de ces appareils dans l'enceinte de l'école.

#### **Consentement parental – Utilisation d'appareils personnels à l'École primaire de Valcartier**

*Je permets à mon enfant d'apporter à l'école et d'utiliser notre appareil provenant de la maison. Je consens aux conditions établies dans le cadre de cette politique.*

Signature du parent

:

Appareil provenant de la  
maison (modèle et numéro de série)

:

Nous vous recommandons de garder à la maison tout objet de valeur personnelle ou monétaire pour votre enfant. Tous les montants d'argent envoyés à l'école doivent se trouver dans une enveloppe scellée et identifiée. Un reçu sera émis pour les paiements en argent.

### **Code vestimentaire de l'École primaire de Valcartier**

Les vêtements ne doivent pas laisser voir les sous-vêtements ou une trop grande partie du corps.

Par exemple, les décolletés plongeants, les chandails courts qui laissent voir la bedaine (gilets-bedaine), les shorts ou les jupes et robes courtes qui sont TROP courtes (la longueur d'un bras étant l'unité de mesure) ne seront pas tolérés.

Les vêtements ne doivent pas exhiber d'images ou de slogans, etc. inappropriés.

Si le personnel de l'école juge que les vêtements de l'élève ne sont pas conformes au code vestimentaire de l'école, il en sera averti et on lui fournira un T-shirt de l'école à porter sur ses autres vêtements. L'école pourrait appeler les parents pour qu'ils apportent des vêtements appropriés à l'école au besoin. Les parents devront laver le T-shirt de l'école et le retourner à l'école le lendemain.

Ces politiques ont été adoptées par une résolution du conseil d'établissement le ?????.